

Mairie de CHÂTENAY

Département d'Eure et Loir

Communauté de commune des Portes Euréliennes d'Île de France

Mail : mairie-chenay@orange.fr

☎ : 02 37 99 61 21

Permanences :

Mardi 16h30-18h30 et Jeudi 10h -12h et de 13h- 16h

N° 17/10/2024

**Arrêté de circulation pour empiètement sur la
chaussée et stationnement interdit**

Le Maire de la commune de CHÂTENAY,

Vu l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 modifiée relative à la voirie des collectivités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°5883 du 9 janvier 1967 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales ;

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du 21/10/2024 au 25/10/2024

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

CONSIDÉRANT la demande du 16 octobre 2024 de la société TEAM réseaux pour le changement des éclairages publics ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Dans le cadre des travaux du changement de l'éclairages publics, un empiètement sur chaussée sera effectué avec interdiction de stationner sur

-l'impasse de Barjouville,

-rue de Bel Air,

-Rue des Lilas,

-rue des Peupliers,

-Rue du Moulin

- Tour du Village du 21/10/2024 au 25/10/2024.

ARTICLE 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;

- interdiction de dépasser ;

- interdiction de stationner.

ARTICLE 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4 :

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Mr Le Commandant de la brigade de Gendarmerie
- Société TEAM réseaux

Pour extrait certifié conforme

Châtenay, le 17 octobre 2024

Le Maire,

Laurent DAGUET

